

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 222

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

Des espaces verts au-dessus de nos moyens

Le haut de la Servette verra d'ici peu disparaître son dernier espace vert : la construction d'une école y est prévue. Au bois de la Bâtie, c'est la mise en place d'un second terrain pour le football de compétition qui rend nécessaire la réduction de l'espace réservé au jeu. Dans ce secteur aussi, le rythme de la construction est impressionnant.

Les collectivités publiques en arrivent à pratiquer la même politique que les promoteurs privés... et à utiliser les mêmes critères lorsqu'il s'agit de calculer la rentabilité d'un terrain. Dans le secteur privé cependant, les conséquences varient selon le revenu des habitants : dans les quartiers résidentiels, comme Champel ou Malagnou, l'implantation des nouveaux immeubles a lieu au milieu des parcelles, d'où la préservation d'une frange de terrain vert et arborisé, au contraire, l'occupation extensive du sol dans les quartiers populaires aboutit à prévoir les immeubles en bordure même des rues. La densité de construction des quartiers non-résidentiels n'est pas sans rappeler les quartiers pauvres du début du siècle.

La paralysie des autorités politiques n'en est que plus criante : nous voilà bien loin des proclamations électorales ! Les transcriptions pratiques des promesses contenues dans les programmes sont bien rares à Genève. Au sein des législatifs cantonaux et communaux, les problèmes de ce type ont souvent été l'occasion d'un affrontement gauche-droite, la gauche minoritaire se faisant l'avocate d'un aménagement rationnel de l'espace. Les exécutifs, eux, ne parviennent pas à se dégager de la conception habituelle de la rentabilisation des sols. Comme c'est à ce niveau que la plupart des décisions se prennent, la situation des espaces de détente se dégrade chaque jour (il faudra revenir à l'occasion sur l'exception que constitue, dans ce domaine aussi, la ville de Lancy). En ville de Genève, si l'on a aménagé des places

dans le centre ou sur les quais de l'Arve, rien de pareil n'a été créé dans les quartiers populaires ; pis encore : les endroits adéquats qui y ont été sacrifiés sont nombreux.

Acheter un terrain pour le mettre à la disposition de tous, paraît impensable, alors que l'on a tous les égards possibles et imaginables pour la circulation : témoign le coût du terrain destiné à l'élargissement de la place des XXII-Cantons, près de 3000 francs le mètre carré, sans parler des 8 millions que l'on destinait à la démolition du Crédit lyonnais.

Là, comme pour les transports en commun, la disproportion des forces en présence est criante :

d'un côté l'Automobile, de l'autre, des enfants, des mères de familles, des vieillards. Le cas du Bois de la Bâtie touche au vaudeville : on y voit un magistrat communiste, M. Roger Dafflon, poursuivre la politique de ses prédécesseurs radicaux et libéraux et céder devant les groupes de pression sportifs, réduisant ainsi à néant les possibilités de détente de tout un quartier.

Mais peut-être le problème doit-il être encore envisagé à un niveau plus fondamental ? Combien de temps encore, le sol sera-t-il utilisé au gré de l'intérêt de quelques propriétaires ou de quelques spéculateurs et non pas en tenant compte des besoins de la majorité ?

NEUCHATEL

Dans quatre ans peut-être...

Pauvre campagne électorale. La répartition des cinq sièges du Conseil d'Etat n'est l'objet d'aucune contestation. La formule acquise dès 1965, avec deux socialistes, corrigée en 1969 où les progressistes-nationaux reprenaient aux radicaux un siège perdu quatre ans plus tôt, est maintenue. Au fond, en dépit d'une candidature popiste et d'une autre d'un paysan radical dissident, ces élections sont tacites. La participation électorale sera probablement faible. Seuls les suffrages des candidats donneront une indication de leur cote personnelle dans la population.

A défaut de lutte pour le Conseil d'Etat, peut-on penser qu'une certaine compétition se fasse jour pour le Grand Conseil ?

A peine. Les manifestes et autres tracts électoraux semblent être un peu plus nombreux qu'au cours de campagnes précédentes. A leur habitude, les socialistes ont publié un texte d'une douzaine de pages qui, sans conteste, fait le point de la situation politique et économique du canton et avance quelques propositions dont l'originalité n'est peut-être pas exceptionnelle, mais dont la nécessité — développement régional, santé publique, redistribution des revenus, aménagement du

territoire, planification urbaine, protection de l'environnement — ne saurait être sérieusement contestée.

Les radicaux axent leur campagne sur la personnalité de leur conseiller d'Etat qui incarnerait un « nouvel humanisme ». Celui-ci, par exemple : « là où les hommes sont égaux, ils ne sont pas libres ; et s'ils sont libres, ils ne sont plus égaux ». Ou celui-là : les radicaux de 1848 ont répandu les idées de la Révolution française ; et ceux de 1973 luttent « contre les doctrines révolutionnaires inspirées de l'étranger » ! Leur conseiller d'Etat, après avoir publié il y a quelques années un texte sur le « crépuscule de l'autorité », intitulé aujourd'hui ses propos « le crépuscule des idéologies ». L'indice, sans doute, que tout ce qui ne vient pas de lui ne peut être que crépusculaire. Quant aux derniers témoignages lacustres à Averner, il s'est empressé de les faire recouvrir avec des remblais pour construire une autoroute. Un véritable humanisme vécu, qui l'autorise certainement à s'élever contre le matérialisme exacerbé de notre société.

Tout cela est significatif des attitudes de certains, mais ne suffit pas à fonder une campagne électorale « mobilisatrice ».

Dans quatre ans peut-être, si certains départs ont lieu...